



## Congé parental et mutation

Par **odea60**, le **05/07/2011** à **10:37**

Bonjour,

Actuellement en congé parental (je dois reprendre le travail début septembre), ai-je le droit de demander un mutation professionnel pendant ce congé ?

Par **pat76**, le **07/07/2011** à **19:28**

Bonjour

Vous pouvez indiquer, par courrier recommandé avec avis de réception, à votre employeur, que vous désirez bénéficier d'une mutation professionnelle pour la reprise de votre emploi au mois de septembre.

Après, c'est l'employeur qui décide. par contre en cas de refus, il devra, lorsque vous reprendrez, vous réintégrer à votre poste et s'il ne le peut pas à un poste similaire sans perte de rémunération.

Vous aurez droit de demander un entretien avant la reprise.

Vous garderez une copie de votre lettre.